

Les organisateurs de la conférence internationale Novatech souhaitent ouvrir le plus largement possible cette rencontre aux acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, non spécialistes de la gestion des eaux pluviales. En effet, si les eaux pluviales ne sont pas au centre de leurs activités ou préoccupations, ils sont amenés à intégrer cette thématique comme l'un des enjeux, des problématiques, des contraintes ou des opportunités de leurs projets ou stratégies, avec des ambitions qui dépassent la question de l'eau.

Pour la 4<sup>e</sup> fois cette année, les **TROPHÉES THIERRY MAYTRAUD** visent à appuyer l'invitation qui est faite aux acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme à communiquer sur leurs études de cas et présenter leurs opérations et stratégies.

Cette démarche a pour ambition de mettre en valeur la place et l'intégration des eaux pluviales dans l'aménagement et la gestion durable des territoires (bassins versants), de la ville et des espaces publics.

Les approches que l'on souhaite voir développées au cours de cette rencontre sont pluridisciplinaires, transversales et dépassent largement la question des eaux pluviales. Elles sont notamment relatives :

- au jeu d'acteurs, multi-professionnel et pluri-partenarial, des processus de conception jusqu'à la place de l'individu dans les projets ;
- aux stratégies, démarches et méthodologies mises en œuvre pour concilier les différents objectifs du projet, de la conception à la vie de l'aménagement ;
- aux « externalités positives » des projets, leurs contributions à la qualité de l'environnement, à l'enrichissement de la biodiversité en ville, à l'adaptation au changement climatique et à la qualité du cadre de vie des usagers du site ;
- aux aspects économiques et financiers, dépassant là encore la question des eaux pluviales.

Les Trophées, cette année, rendent hommage à Thierry Maytraud, urbaniste hydrologue de terrain, fondateur d'ATM et partenaire de Novatech depuis sa création, qui nous a quitté brutalement en juin 2022.

## Article 1 – Thèmes et objectifs

L'objectif des **TROPHÉES THIERRY MAYTRAUD** est de récompenser, valoriser et mieux faire connaître des opérations et des politiques publiques exemplaires et innovantes, françaises et internationales, favorisant l'intégration des eaux pluviales et la gestion durable de l'eau dans l'aménagement du territoire. Les opérations doivent avoir été réalisées et/ou les stratégies mises en œuvre (pas en projet).

Trois catégories sont proposées :

- Renouvellement urbain : opération sur un espace public ou privé, réhabilitation de friche, projet d'architecture, quartier ou zone d'aménagement
- Stratégies et urbanisme : politique publique, planification, stratégie d'agglomération ou de bassin versant
- Participation et appropriation citoyenne : action d'animation locale, avec les habitants, mobilisation des différents services urbains, engagement des entreprises et aménageurs privés...

## Article 2 – Les porteurs de projet

Toute personne morale, publique ou privée, française ou étrangère, qui a élaboré, conçu et/ou mis en œuvre une opération ou une politique publique dans les thèmes et objectifs des Trophées, qui propose la présentation d'une étude de cas en réponse à l'appel à communication et qui souhaite valoriser cette action dans le cadre de Novatech 2023, peut candidater aux Trophées.

Ces Trophées s'adressent notamment (mais non-exclusivement) aux architectes, paysagistes, aménageurs, urbanistes, sociologues, publics et privés, au maîtres d'ouvrage et aux responsables et gestionnaires des politiques publiques de la ville et des territoires.

Une candidature peut être présentée par des co-auteurs d'organismes différents, mais c'est l'auteur principal qui est le porteur du projet. In fine c'est bien l'opération ou la politique publique qui est sélectionnée et, le cas échéant, lauréate des Trophées.

## Article 3 – Organisateurs

Les **TROPHÉES THIERRY MAYTRAUD** pour la gestion durable de l'eau sont organisés par le GRAIE

Campus LyonTech la Doua

CS52132 - F-69603 Villeurbanne cedex - France

Des partenariats avec la presse technique française et avec la revue Water 21 de l'IWA sont en cours de construction, avec la proposition d'une co-organisation des Trophées Thierry Maytraud.

## Article 4 – Le concours et les Trophées Thierry Maytraud

Les porteurs de projets finalistes, présélectionnés par le jury, bénéficieront d'une invitation gratuite à une journée de conférence Novatech, le mercredi 5 juillet 2023 (soirée incluse). Aucun frais supplémentaire ne sera demandé.

Les Trophées seront remis le mercredi 5 juillet 2023, au cours de la soirée de la conférence.

Les opérations lauréates bénéficieront d'une communication dans la presse technique (modalités précisées début 2023). Si la proposition n'est pas retenue pour les trophées, elle reste éligible pour une communication classique à Novatech (orale ou poster).

## Article 5 – Déroulement des trophées

Les trophées sont organisés en 4 étapes :

- Proposition de communication pour le 5 décembre 2022
- Présélection sur dossier par le jury : résultat communiqué aux candidats en mars 2023
- Présentation orale par les finalistes, lors de la conférence Novatech, devant le jury, le mercredi 5 juillet 2023
- Sélection finale par le jury et remise des Trophées, le mercredi 5 juillet 2023.

## 5.1 - Les dossiers de candidature

Chaque candidat doit déclarer son souhait de participer aux **TROPHÉES THIERRY MAYTRAUD** lors du [dépôt en ligne de sa communication](#) d'ici le 5 décembre 2022 au plus tard.

Le dossier inclura, en plus du formulaire renseigné, une présentation détaillée de 4 pages mettant en évidence les réponses aux critères de sélection. Il pourra comporter des pages complémentaires d'illustrations (plans, schémas, photos...). Il sera rédigé conformément [aux instructions de rédaction et au modèle de document disponibles sur le site de Novatech](#). Un accusé de réception informera le candidat que sa proposition de communication a bien été prise en compte.

## 5.2 - Les critères de sélection

Le jury tiendra compte des critères suivants dans le choix des lauréats :

- l'intégration de la gestion des eaux pluviales dans le projet,
- l'inscription du projet dans une démarche de développement durable (environnement, économie et société),
- la gouvernance et la démarche multi partenariale du projet,
- le caractère innovant du projet,
- l'exemplarité et la transférabilité du projet.

## 5.3 - La sélection des candidats

La sélection des candidats se fera par un jury qui se réunira en deux temps :

### Une pré-sélection sur dossier

Le comité de présélection sera chargé d'opérer une première sélection de 4 finalistes au maximum par catégorie, parmi les dossiers de candidature, en février 2023. Il sera composé des membres du comité de programme de Novatech 2023, des représentants des partenaires presse et des présidents du comité scientifique.

Les candidats seront informés en mars 2023 de leur sélection comme finaliste.

### Une sélection finale

Un jury de 10 personnes maximum sera chargé de la sélection finale des lauréats suite aux présentations orales des projets finalistes le mercredi 5 juillet 2023.

Le jury sera constitué (sous réserve) de représentants de la Métropole de Lyon, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, du Cerema, du Ministère de la transition écologique, de la Fédération française du paysage, de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, de l'union nationale des CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), des revues partenaires des Trophées et des deux co-présidents scientifiques de Novatech.

Le public de Novatech est invité à voter pour son projet préféré, toutes catégories confondues, en direct et en ligne.

Le jury décernera un trophée par catégorie. Il se réserve le droit de n'en décerner aucun si aucun des projets proposés ne présente les qualités suffisantes par rapport aux thèmes et critères de sélection des Trophées. Le prix du public sera également valorisé. Enfin, le jury pourra, s'il le souhaite, attribuer un trophée supplémentaire : le *coup de cœur*. Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel.

## Article 6 – Engagements des candidats

### **Participation à Novatech :**

Les candidats finalistes s'engagent à participer à la journée du mercredi 5 juillet 2023 et à présenter leur projet au jury dans le cadre et le format fixés par les organisateurs de Novatech (notamment temps d'intervention et support visuel de type PowerPoint ou PDF).

### **Sincérité des informations :**

Les candidats s'engagent à ne communiquer dans leurs dossiers de candidature que des informations exactes et sincères et à ne pas omettre des renseignements qui seraient susceptibles de fausser le jugement du jury. Le jury s'octroie la possibilité de vérifier les informations fournies par les candidats.

### **Diffusion des informations :**

Du seul fait de leur participation, les candidats autorisent les organisateurs à rendre publiques et à diffuser, dans le cadre des **TROPHÉES THIERRY MAYTRAUD**, les informations fournies dans leur dossier.

Les lauréats autorisent les organisateurs à faciliter la communication autour de leur projet, notamment dans le cadre des partenariats établis avec la presse technique, française et internationale. Les organisateurs pourront demander des documents complémentaires qui seront eux-mêmes soumis à l'acceptation de leur diffusion. Les lauréats s'engagent à accepter d'éventuelles interviews complémentaires en vue de la valorisation de leurs projets dans la presse technique.

### **Acceptation du règlement :**

La participation aux **TROPHÉES THIERRY MAYTRAUD** entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

## Article 7 – Clause d'annulation

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler les **TROPHÉES THIERRY MAYTRAUD**. Dans ce cas, les candidats seront tenus informés le plus rapidement possible.

Villeurbanne, le 7 novembre 2022